



Arrêté LR/MB/AG/2026/ 521

Interdiction de
stationnement –
Impasse Baumé

Journées Européennes
du Patrimoine 2026

ARRÊTÉ

Nous, Maire de la Ville de Senlis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2213 – 1 à L 2213 – 6,

Vu le Code de la route,

Vu le Code Pénal,

Vu l'arrêté municipal n°2026/141 du 03/04/2026 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme CURIEN, Directeur Général, des Services de la Mairie de Senlis,

Considérant qu'à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, il est nécessaire **d'interdire le stationnement** sur 7 places au fond de l'impasse Baumé entre le portail au 2 rue de l'impasse Baumé et l'entrée du prieuré Saint-Maurice le vendredi 18 septembre 15h jusqu'au samedi 19 septembre 15h.

ARRÊTONS :

Article 1 : En raison de la mise en place d'un événement au prieuré Saint-Maurice lors **des Journées Européennes du Patrimoine, le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit** et considéré comme gênant, **sur 7 places au fond de l'impasse Baumé entre le portail au 2 rue de l'impasse Baumé et l'entrée du prieuré Saint-Maurice le vendredi 18 septembre 18h jusqu'au samedi 19 septembre 15h.**

Article 2 : 4 barrières ainsi que des panneaux signalant cette interdiction seront installés par les services techniques municipaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être déplacés par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée au Service du Poste de Police Municipale, au Centre de Secours Principal de Senlis, à la Brigade de gendarmerie de Senlis, et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le **08 SEP. 2026**

Le Maire
Pour le Maire
Et par Délégation



Jérôme CURIEN
Directeur Général des Services